

fate de fer et d'alun et autres produits accessoires à la Glaisière, commune de Chermisy (Aisne); IV, 293.

SALINES.

DÉCRET impérial du 31 juillet 1865, autorisant le sieur Puel à augmenter la consistance de la — de Varangéville (Meurthe); IV, 400.

concessionnaires des mines de sel et sources salées de Dombasles (Meurthe) à établir dans la commune de ce nom une usine pour le traitement des eaux salées; V, 47.

— 7 avril 1866, autorisant les

TROISIÈME SECTION.

CHEMINS DE FER.

GÉNÉRALITÉS.

DÉCRET impérial du 26 avril 1862, relatif au transport par — des marchandises de transit et d'exportation; I, 91.

ARRÊTÉ ministériel du 30 avril 1862, portant fixation des frais accessoires sur les —, pour l'année 1862; I, 94.

— 28 mai 1862, portant fixation, pour l'année 1862, du tarif exceptionnel prévu par l'article 47 du cahier des charges; I, 132.

DÉCRET impérial du 14 juillet 1862, rendant exécutoire en Algérie la loi du 15 juillet 1845, sur la police des —; I, 234.

— 27 juillet 1862, rendant exécutoires en Algérie l'ordonnance du 15 novembre 1846, la loi du

27 février 1850 et les décrets des 26 juillet 1852 et 22 février 1855, sur la police, la sûreté et l'exploitation des —; I, 236.

ARRÊTÉ ministériel du 30 décembre 1862, portant fixation, pour l'année 1863, du tarif exceptionnel prévu par l'article 47 du cahier des charges; I, 329.

— 30 décembre 1862, portant fixation des frais accessoires sur les —, pour l'année 1863; I, 330.

— 15 avril 1863, portant modification de l'article 7 du règlement du 15 février 1861 relatif au transport par — des poudres et munitions de guerre; II, 93.

— 20 avril 1863, réglant le tarif du magasinage des objets aban-

donnés dans les gares de — et vendus par le domaine en exécution du décret du 13 août 1810; II, 94.

fixation des frais accessoires sur les —, pour l'année 1865; III, 388.

DÉCRET impérial du 25 avril 1863, ayant pour objet de compléter celui du 31 décembre 1859, qui règle l'application du tarif militaire sur les —; II, 99.

— 22 juin 1863, concernant :
1° les inspecteurs généraux des —;
2° les inspecteurs principaux de l'exploitation commerciale des —;
3° les inspecteurs particuliers et les commissaires de surveillance administrative des —; II, 235.

ARRÊTÉ ministériel du 15 juillet 1863, concernant le transport par les voies ferrées des matières explosibles ou inflammables autres que la poudre; II, 236.

— 30 décembre 1863, portant fixation, pour l'année 1864, du tarif exceptionnel prévu par l'article 47 du cahier des charges des compagnies de —; II, 398.

— 30 décembre 1863, portant fixation des frais accessoires sur les —, pour l'année 1864; II, 400.

DÉCRET impérial du 23 janvier 1864, ajournant l'application des dispositions du décret du 22 juin 1863, établissant une limite d'âge pour l'admission à la retraite des inspecteurs généraux, inspecteurs principaux, etc., des —; III, 33.

— 1^{er} août 1864, modifiant celui du 26 avril 1862 relatif au transport, par —, des marchandises de transit et d'exportation; III, 199.

ARRÊTÉ ministériel du 31 décembre 1864, portant fixation, pour l'année 1865, du tarif exceptionnel prévu par l'article 47 du cahier des charges; III, 275 et 389.

— 31 décembre 1864, portant

DÉCRET impérial du 10 mai 1865, portant promulgation de la convention relative au service international des — conclue le 2 août 1862, entre la France et la Prusse agissant au nom des États composant l'union des douanes allemandes; IV, 254.

ARRÊTÉ ministériel du 6 juin 1865, relatif à la franchise des dépêches télégraphiques émanant des agents préposés à la surveillance administrative des —; IV, 292.

DÉCRET impérial du 7 juin 1865, portant annulation de deux arrêtés du préfet de Seine-et-Marne qui avaient subordonné à certaines conditions l'autorisation accordée au sieur Lesbats, entrepreneur de transports, de faire entrer et stationner ses voitures dans la cour de la gare de Fontainebleau; IV, 459.

— 12 juillet 1865, relatif aux — d'intérêt local; IV, 389.

ARRÊTÉ ministériel du 12 juin 1866, réglant les délais d'expédition, de transport et de livraison des animaux, denrées, marchandises et objets quelconques sur les —; V, 142.

— 15 juin 1866, relatif aux transports, par —, de la guerre et de la marine à prix réduits; V, 152.

DÉCRET impérial du 21 novembre 1866, sur la mise à la retraite des inspecteurs généraux, des inspecteurs principaux, des inspecteurs particuliers et des commissaires de surveillance administrative des —; V, 245.

ARRÊTÉ ministériel du 31 décembre 1866, portant fixation, pour

l'année 1867, du tarif exceptionnel prévu par l'article 47 du cahier des charges; V, 280.

— 31 décembre 1866, portant fixation des frais accessoires sur les —, pour l'année 1867; V, 281.

— 31 août 1867, réglant la clas-

OBJETS SPÉCIAUX A DIVERSES LIGNES.

DÉCRET impérial du 8 février 1862, autorisant la Société houillère de la Lys supérieure, dite de Fléchinelle, à établir un — d'embranchement destiné à relier les fosses de Fléchinelle au canal d'Aire à la Bassée et à la ligne des houillères du Pas-de-Calais; I, 44.

— 9^{avril} 1862, déclarant d'utilité publique l'exécution d'un — de Brioude à Alais; I, 87.

— 18 juin 1862, autorisant la Société des mines de Vicoigne et de Nœux à établir un embranchement de — destiné à relier ses exploitations de Nœux et d'Hersin au canal du Berry à Gorre; I, 141.

— 10 juillet 1862, autorisant la Société des mines de Lens à établir un embranchement de — destiné à relier sa fosse n° 4 dite d'Éleu au réseau des voies ferrées concédé par le décret du 9 mai 1860; I, 232.

— 22 octobre 1862, relatif à la concession d'un — d'embranchement partant des mines de houille de la Roche et de la Vernade situées à Saint-Éloi (Puy-de-Dôme) et aboutissant, dans la station de Commentry, à la ligne de Montluçon à Moulins; I, 276.

— 18 juin 1863, autorisant la

sification et le service des passages à niveau sur les — de l'Est; VI, 333.

RAPPORT à l'empereur et DÉCRET impérial du 15 février 1868, portant réorganisation du service du contrôle et de la surveillance des —; VII, 75 et 79.

Société des forges et hauts-fourneaux de Denain et d'Anzin à établir un — d'embranchement destiné à relier ses forges de Denain à la ligne de Busigny à Somain, près la station de Lourches; II, 215.

— 29 août 1863, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — de la Bassée à Lille et approuvant la convention passée avec la C^{ie} houillère de Béthune pour l'exécution de ce —; II, 323.

— 7 octobre 1863, autorisant la compagnie des mines de houille de Carvin à établir un — d'embranchement entre lesdites mines et le — de Paris à la frontière de Belgique; II, 350.

— 13 novembre 1863, prorogeant le délai fixé pour l'exécution des travaux du — d'embranchement destiné à relier les fosses de Fléchinelle au canal d'Aire à la Bassée et à la ligne des houillères du Pas-de-Calais; II, 370.

— 25 juin 1864, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un embranchement de — destiné à relier la fosse n° 2 des mines de houille de Marles au — que la Compagnie desdites mines a déjà été autorisée à construire pour relier la fosse n° 1 à la station de

Chocques, sur la ligne des houillères du Pas-de-Calais; III, 174.

— 1^{er} août 1864, déclarant d'utilité publique la rectification du — d'Épinac au canal de Bourgogne et son prolongement de Pont-d'Ouche à la ligne de Paris à Lyon, près Velars, ainsi que l'exécution d'un raccordement avec la ligne de Santenay à Étang; III, 200.

— 11 décembre 1864, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'embranchement destiné à relier les mines de Liévin à la ligne des houillères du Pas-de-Calais; III, 340.

— 17 décembre 1864, autorisant la Compagnie des mines de Portes et Sénéchas à établir un — d'embranchement destiné à relier ses exploitations de Portes à la ligne de Brioude à Alais; III, 350.

— 18 mars 1865, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'embranchement reliant à la ligne de Montluçon à Moulins, dans la gare de Commentry, le — de Commentry au canal du Berri; IV, 89.

— 22 avril 1865, prorogeant le délai fixé pour l'exécution du — d'embranchement destiné à relier les fosses de Fléchinelle au canal d'Aire à la Bassée et à la ligne des houillères du Pas-de-Calais; IV, 128.

— 1^{er} juillet 1865, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'embranchement destiné à relier la fosse dite de Castellane à la station de Valdonne sur la ligne d'Aubagne aux mines de Fuveau (Bouches-du-Rhône); IV, 360.

— 25 décembre 1865, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — de Vassy à Saint-Dizier; IV, 506.

— 24 février 1866, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'embranchement destiné à relier la nouvelle fosse des mines de houille de l'Escarpelle à la ligne du Nord; V, 22.

— 17 janvier 1867, déclarant d'utilité publique l'établissement du — d'Aire à la ligne des houillères du Pas-de-Calais; VI, 94.

— 25 septembre 1867, portant promulgation de la convention conclue, le 18 juillet 1867, entre la France et la Prusse, pour l'établissement d'un — entre Sarreguemines et Sarrebrouck; VI, 350.

— 13 octobre 1867, déclarant d'utilité publique l'établissement d'une voie de raccordement destinée à relier une nouvelle fosse d'extraction appartenant à la Compagnie des mines de Bruay, avec l'embranchement concédé à cette compagnie sur la ligne des houillères du Pas-de-Calais; VI, 362.

— 9 novembre 1867, déclarant d'utilité publique l'établissement de cinq — d'intérêt local dans le département des Ardennes; VI, 375.

— 26 juillet 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'intérêt local de Nancy à Vézelise avec divers embranchements; VII, 281.

— 26 juillet 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'intérêt local d'Avricourt à Cirey, par Blamont (Meurthe); VII, 281.

— 26 juillet 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'intérêt local de Nancy à Château-Salins avec embranchement sur Vic; VII, 281.

— 28 août 1868, déclarant d'uti-

74 CHEMINS DE FER. — Objets spéciaux à diverses lignes.

lité publique l'établissement d'un — d'intérêt local de Rambervillers à Charmes (Vosges); VII, 313.

— 11 octobre 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'intérêt local de Sarrebourg à Fénétrange (Meurthe); VII, 313.

— 11 octobre 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — d'intérêt local de Belleville à Beaujeu (Rhône); VIII, 94.

— 24 octobre 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement du — d'Anzin à la frontière de Belgique; VII, 313.

— 1^{er} décembre 1868, déclarant d'utilité publique l'établissement d'un — de Givors à la Voulte; VIII, 94.

— 2 janvier 1869, déclarant d'utilité publique l'exécution du — de Grenoble à la ligne d'Avignon à Gap; VIII, 94.

— 2 janvier 1869, déclarant d'utilité publique l'établissement du — de Boissy-Saint-Léger à Briec-Comte-Robert; VIII, 94.

— 31 mars 1869, déclarant d'utilité publique l'établissement du — de Condom à Port-Sainte-Marie; VIII, 182.

QUATRIÈME SECTION.

EAUX MINÉRALES.

Sources. — Établissements thermaux.

GÉNÉRALITÉS.

DÉCRET impérial du 14 août 1869, relatif aux sources d'eaux minérales; VIII, 316.

ARRÊTÉ du Chef du Pouvoir exécutif de la République française,

AUTORISATIONS D'EXPLOITER, DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC, FIXATIONS DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION, ETC.

DÉCRET impérial du 28 décembre 1861, ouvrant sur l'exercice 1861 un crédit extraordinaire applicable

du 30 août 1871, réglant les attributions des ministères des travaux publics et de l'agriculture et du commerce, en matière d'eaux minérales; X, 81.

au paiement des intérêts et à l'amortissement d'emprunts contractés par l'ancienne province de Sa-

EAUX MINÉRALES. — Autorisations d'exploiter, etc. 75

voie et par les villes d'Aix et de Chambéry, pour les travaux de l'établissement thermal d'Aix; I, 74.

— 22 janvier 1862, reportant à l'exercice 1862 un crédit ouvert sur l'exercice 1861 à titre de fonds de concours versés au trésor pour les travaux de captage et d'aménagement des sources minérales de Plombières; I, 37.

LOI du 6 juillet 1862, concernant un emprunt de 600,000 francs à contracter par la Compagnie des thermes de Plombières; I, 211.

DÉCRET impérial du 17 novembre 1862, déclarant d'intérêt public la source minérale de Camoins-les-Bains (Bouches-du-Rhône); I, 315.

— 13 décembre 1862, approuvant une convention relative à la garantie de l'intérêt et de l'amortissement d'une somme prêtée par la Société du crédit foncier de France à la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Plombières; II, 40.

— 27 décembre 1862, portant autorisation de la Société anonyme formée à Paris sous la dénomination de Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy, II, 43.

— 27 (*) décembre 1862, approuvant la cession faite par la Compagnie en commandite Callou, Vallée et C^{ie} à la Société anonyme fermière de l'établissement thermal de Vichy, de ses droits à l'exploitation dudit établissement; II, 54.

— 7 février 1863, portant fixation d'un périmètre de protection pour la source minérale du Gros-

Escaldadou qui alimente les thermes militaires d'Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales); II, 57.

— 18 mars 1863, approuvant une modification aux statuts de la compagnie pour l'exploitation des sources et établissements thermaux de Plombières; II, 90.

— 23 mai 1863, approuvant une convention passée, le 29 avril 1863, entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy; II, 205.

— 9 janvier 1864, déclarant d'intérêt public les sources qui alimentent l'établissement thermal de Bains (Vosges); III, 1.

— 7 mai 1864, approuvant la convention passée, le 29 avril 1864, entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy; III, 151.

— Loi du 7 mai 1864, ratifiant la convention passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et la Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy; III, 155.

DÉCRET impérial du 25 juin 1864, approuvant des modifications aux statuts de la Société anonyme formée à Paris sous la dénomination de Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy; III, 176.

— 1^{er} août 1864, déclarant d'intérêt public les sources minérales qui alimentent l'établissement thermal de Lamalou-l'Ancien (Hérault); III, 198.

— 29 mars 1865, déclarant d'in-

(*) On a imprimé par erreur « 17 » dans les *Annales*.